

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le



ID : 023-200085314-20241219-D2024089-DE

D2024/089

SEANCE DU 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de

Conseillers en

exercice : 17

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Abstention : 0

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline.

MM. ROYERE Joël, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick.

Absents :

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie, MAINGOUTAUD Élodie, MM KAPLAN Iskender.

Excusés :

MM AUMEUNIER Sébastien, MARGOT Manuel, LAROCHE Michel.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame SIMONET Laura

Objet : Budget principal 18900 : Autorisation accordée au maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L. 1612-1,

Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à :

- Engager,
- Liquider,
- Mandater,

les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

18900 – Budget principal
Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2025

	Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20	IMMOS INCORPORELLES	23 400.00 €	5 850.00 €
21	IMMOS CORPORELLES	377 471.94 €	94 367.98 €
23	IMMOS EN COURS	1 279 926.83 €	319 981.71 €
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 680 798.77 €	420 199.69 €

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

Certifié le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr